

SECTION 12

CHAPITRE 66

PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIEGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES

Notes.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) les cannes-mesures et similaires (n° 90.17);
- b) les cannes-fusils, cannes-épées, cannes plombées et similaires (Chapitre 93);
- c) les articles du Chapitre 95 (les parapluies et ombrelles manifestement destinés à l'amusement des enfants, par exemple).

2.- Le n° 66.03 ne comprend pas les fournitures en matières textiles, les fourreaux, les couvertures, glands, dragonnes et similaires, en toutes matières, pour articles des n°s 66.01 ou 66.02. Ces accessoires sont classés séparément, même lorsqu'ils sont présentés avec les articles auxquels ils sont destinés, mais non montés sur ces articles.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
66.01	PARAPLUIES, OMBRELLES ET PARASOLS (Y COMPRIS LES PARAPLUIE-CANNES, LES											
6601.1000.00	- Parasols de jardin et articles similaires	QA	20		18							
6601.9100.00	-- A mât ou manche télescopique	QA	20		18							
6601.9900.00	-- Autres	QA	20		18							
66.02	CANNES, CANNES-SIEGES, FOUETS, CRAVACHES ET ARTICLES SIMILAIRES											
6602.0000.00	-sièges, fouets, cravaches et articles similaires.	QA	20		18							
66.03	PARTIES, GARNITURES ET ACCESSOIRES POUR ARTICLES DES N											
6603.2000.00	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	QA	10		18							
6603.9000.00	- Autres	QA	10		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.